



RAPPORT D'ACTIVITE 2018

ESPERANCE

CENTRE PARENTAL

POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

I. EDITORIAL :

Le CENTRE PARENTAL ARSEA ESPERANCE est un établissement de type « Maison Maternelle » qui a vocation à accueillir des femmes enceintes ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans, orientées par le Service de Protection de l'Enfance du Bas-Rhin (SPE). Depuis plusieurs années, le CENTRE PARENTAL n'accueille plus uniquement des mères isolées mais également des couples et/ou des pères avec enfant(s).

L'objectif de l'accueil reste le soutien à la parentalité pour des familles autonomes dont les relations intra familiales sont dégradées ou ayant besoin d'aide dans la gestion du quotidien avec leurs enfants.

2 types d'accueil sont possibles

- L'accueil judiciaire : Ce type d'accueil concerne les enfants confiés au Service de Protection de l'Enfance par un jugement ordonné par le Juge des enfants. Le ou les parent(s) bénéficie(nt) d'un large droit de visite et d'hébergement auprès de son ou ses enfant(s). La durée moyenne est d'une année.
- L'accueil contractualisé : Ce type de prise en charge permet au parent de solliciter une contractualisation avec le Service de Protection de l'Enfance. Un contrat est signé entre les deux parties. La famille est libre de quitter la structure à tout moment et de mettre un terme au contrat. La prise en charge est de 6 mois renouvelable jusqu'aux 3 ans du dernier enfant.

II. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

2.1 Chiffres clés concernant les bénéficiaires accueillis dans l'année

2.1.1. Personnes accueillies en 2018

Personnes accueillies	2018	2017
Adultes	15	12
Dont femmes enceintes	2	2
Enfants	31	16

2.1.2. Motif principal de l'accueil

- Alternative au placement : 8
- Accueil nouveau-né : 2
- Mise à l'abri : 8

2.1.3 Age des parents et enfants

Parents	18-25 ans	26-35 ans	36-45 ans	46 ans et +
Nb personnes	4	6	5	/
Enfants	0-3 ans	4-6 ans	7-12 ans	13-17 ans
Nb personnes	17	7	6	1

2.1.4 Composition familiale

Mère isolée	9
Père isolé	1
Couples avec enfant(s)	2
Nb personnes	15

2.1.5 Ressources des ménages

Parents	PF + salaire	PF	PF + PE	AUCUNE
A l'entrée	1	8	1	2
Evolution en cours de séjour 2018	2	7	1	2

2.2 Evolution des mesures réalisées sur les 5 dernières années

	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de journées réalisées	4241	6904	6030	5493	6011
Capacité d'accueil (nb de lits) au 1er janvier	8	8	8	8	8
Taux d'occupation	145.75%	237.26%	205.9%	187,60%	205,30%
Durée moyenne de séjour des sortants en mois	10	8	18	10	12
Nb de familles accompagnées	9	7	7	7	12
Nb d'enfants	22	22	21	21	31
Dont – de 3 ans	11	10	7	7	17

Observations : Les chiffres de l'année 2018, montre une augmentation significative du nombre de familles prises en charge au Centre Parental. Ceci s'explique d'une part par l'expérimentation de deux mesures judiciaires d'autre part par l'accueil de grande fratrie. Notons que le nombre d'enfants de - de 3 ans est également en forte hausse au regard de l'année 2017.

Précisons que la durée de prise en charge a légèrement augmentée par rapport à l'année 2017. Ceci s'explique par la prise en charge de famille dans le cadre de mesures judiciaires, celles-ci sont prononcées pour une année contrairement aux contractualisations qui quant à elles sont de 6 mois. De plus, les problématiques familiales sont plus complexes, ce qui amène les familles à demeurer plus longtemps pris en charge au Centre Parental.

2.3 Mouvements de l'année : nombre d'entrées / nombre de sorties

Mouvements	Familles	Dont adultes	Dont enfants
Entrées	8	9	23
Sorties	7	9	19

Observations : Si l'année 2017 mettait en lumière le même nombre de famille entrant et sortant, en 2018, le nombre de sortie demeure légèrement inférieur au nombre d'entrée. Ceci s'explique par l'accueil d'une mesure judiciaire.

III. **FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE**

3.1 Vie de l'établissement

L'année 2018, aura été un tournant pour le Centre Parental. En effet, l'expérimentation de mesures judiciaires ainsi que l'acquisition d'un logement dit d'immersion a permis au service d'affiner l'accompagnement des familles et de permettre à celles-ci d'expérimenter une prise en charge correspondant à leur besoins. En effet, afin de permettre aux familles d'expérimenter la vie quotidienne sans la présence accrue de l'équipe éducative. Ainsi, les familles prises en charge dans ce logement bénéficient d'un accompagnement répondant à leur besoin d'autonomie tout en étant accompagnées dans des besoins spécifiques.

Ajoutons que la mise en place d'une méthodologie d'intervention, aura permis à l'ensemble de l'équipe de réfléchir autour de leur pratique. De cette méthodologie d'intervention, le projet de service 2019-2024 a pu se construire et se concrétiser à partir du temps de travail dédié à cet effet.

Cette année aura permis de mettre en œuvre des sessions de lecture pour les enfants et les parents. Cette action ne pourrait se faire sans l'association « lire et faire lire », les bénévoles viennent au Centre Parental une fois par mois pour faire découvrir aux enfants et aux parents des histoires permettant de travailler l'imaginaire des enfants et pour les parents de passer un temps convivial.

Le Centre Parental a également été sollicité pour intervenir à un colloque « *parent victime et alors* », la présentation du Centre Parental et de ses interventions auprès des parents victimes nous a permis de faire autant connaître la structure que sa prise en charge.

3.2

Partenariat

Le fonctionnement du service ne peut se penser sans travail en partenariat, en effet, l'année 2018 aura permis de mettre en place un partenariat et un réseau permettant de renforcer ou de compléter la prise en charge des familles.

Ainsi, nous avons acté un partenariat avec la PMI, les professionnels de ce service viennent une fois par mois échanger avec l'équipe autour des familles du Centre Parental. L'objectif étant de suivre avec rigueur l'évolution des jeunes enfants, d'anticiper des rendez-vous pour les familles accueillies et de croiser les observations des différents professionnels. Ce partenariat outre d'être un enrichissement mutuel, il permet de répondre de façon efficiente à la loi du 16 mars 2016 rénovant la protection de l'enfance.

Un second partenariat mis en place une fois par trimestre avec le CMP de Sélestat, ces rencontres ont comme objectif d'accompagner au mieux les familles et leur enfant(s) dans le soin psychique, dans la relation parent(s)/enfant(s) et dans le développement de l'enfant. Ainsi, l'équipe du CMP et du centre Parental se retrouve une fois par trimestre pour aborder les situations accompagnées par le CMP et croiser nos regards afin de réajuster nos pratiques dans l'intérêt des familles.

La mise en place des suivis sont parfois très long à mettre en œuvre, ainsi, nous avons acté avec l'UDOPE une prise en charge immédiat des enfants qui potentiellement présenteraient des troubles du développement.

A cela s'ajoute une multitude d'autres partenaires avec qui nous travaillons en étroite collaboration.

Concernant les accompagnements individualisés, les partenaires viennent de différents horizons et interviennent dans des secteurs différents :

- l'enfance : service de protection de l'enfance du Bas-Rhin, travailleurs sociaux effectuant les mesures d'AED , d'AEMO, d'enquête sociale (MIJE), protection maternelle et infantile (PMI), les écoles, la micro-crèche, le PAE
- L'accès aux droits : la CAF, la MSA, la sécurité sociale, la mairie, le CCAS
- L'insertion sociale et professionnelle : Pôle Emploi, la mission locale, les structures d'insertion par l'économie du secteur (Tremplins, la SAVA, Etikette...)
- Le logement et l'hébergement : les bailleurs sociaux, AID par le biais des techniciennes en intervention sociale et familiale, les structures d'hébergement (CHRS), les services assurant l'accompagnement dans le cadre du FSL et/ou des logements d'insertion...
- La gestion budgétaire : l'UDAF (exerçant pour certaines familles les mesures d'aide à la gestion du budget familial), les services de tutelle privés, etc...
- La santé : le CMP, le centre de jour de l'enfant et de la famille, le CAMPS, les pédiatres, médecins traitants ...
- Le lien social et la socialisation, Espace Jeunesse, Centre socio-culturel, AGF...

IV. TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

4.1 L'accompagnement à la parentalité

L'accompagnement éducatif est mené en deux temps :

L'observation :

- La relation parent-enfant sera observée par les travailleurs sociaux : Si cette relation est gratifiante et structurée, ils la renforceront. Si cette relation se révèle précaire, souffrante, voire destructrice, ils ont alors le souci de comprendre les dysfonctionnements et d'y remédier.
- L'observation directe porte sur l'ensemble du vécu quotidien du parent vis-à-vis de son enfant
- L'observation personnelle des travailleurs sociaux sert d'ingrédient à une réflexion collégiale qui permet un accompagnement objectif
- La place du père n'est nullement négligée. Celui-ci est inclus dans la démarche d'aide, chaque fois que cela est possible
- L'enfant va bénéficier d'un accompagnement individualisé et groupal. La fréquentation de la crèche va favoriser son développement socio-affectif
- Le parent, sollicité par l'équipe, va devenir partenaire des différentes démarches visant à consolider son statut personnel et son rôle parental. Démarches administratives, recherche d'un habitat ou d'un emploi,
- Apprentissage de la vie ménagère et des soins de maternage
- L'accompagnement psychologique des mères passe par la disponibilité des travailleurs sociaux qui reçoivent les confidences les plus graves et les plus intimes

Une prise en charge personnalisée au regard des besoins spécifiques :

- ***Un accompagnement à la parentalité qui se définit par*** « *L'ensemble des savoir-être et des savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en différentes postures, paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant mais aussi en autorité, en exigence, en cohérence et en continuité* ».

En pratique :

Pour les mères isolées, Elle concerne la qualité du lien mère-enfant, le soutien moral et psychologique et l'aide aux actes de la vie quotidienne. L'aide se différencie beaucoup selon l'état de fragilité psychique de la mère.

Pour les couples, on trouve globalement les mêmes interventions que pour les mères avec en plus des actions autour de la conjugalité.

Pour les pères, un accompagnement à l'exercice concret de la parentalité est souvent mis en œuvre.

Pour Les parents en errance. Ils sont inexpérimentés en matière d'éducation parentale et blessés dans leurs capacités relationnelles. Les interventions concernent l'accompagnement à la vie quotidienne sur de nombreux registres et impliquent un fort soutien.

Les actions de soutien en fonction de la « matérialité » : l'aide apportée consiste à des ressources matérielles, informationnelles, thérapeutiques telles que mise à disposition d'un logement, d'un lieu de rencontre parent-enfant, d'une place de crèche

Des actions de repérage et de conseil sur la construction des liens familiaux et les moyens matériels, éducatifs et affectifs qui permettent à l'enfant de grandir.

Des visites à domicile :

Elles sont effectuées quotidiennement afin d'apporter un soutien à la parentalité personnalisé. Les visites à domicile sont des supports à l'accompagnement éducatif et plus particulièrement dans la prise en charge de l'enfant au quotidien. L'intervention éducative répond aux besoins du parent, l'équipe éducative peut intervenir dans les moments clés de la journée à savoir, lever, repas, coucher, etc. L'accompagnement vise à des actions de développement de compétences parentales (telles que la capacité à faire face aux exigences d'un jeune enfant, à résoudre des problèmes, à maîtriser son stress), soit à travers le « faire avec », mise en parole autour des difficultés psychiques et affectives. Ce soutien est apporté directement au moyen d'entretiens individuels pour les parents. Il est mis en œuvre indirectement dans de nombreux cas à travers l'accompagnement à la vie quotidienne.

Un accompagnement auprès des différents partenaires :

En fonction de la situation et des besoins de la famille, les professionnels peuvent accompagner les familles lors de certains rendez-vous auprès de partenaires ou spécialistes. Cet accompagnement permet d'amener le parent à saisir les services de droits commun.

Des permanences quotidiennes :

Les parents peuvent interpeller les travailleurs sociaux à tout moment dans la journée. Des permanences de 8h à 18h du lundi au vendredi permettent une possibilité pour les familles d'avoir une réponse aux questions.

Des ateliers Parents - Enfant(s) :

Ils permettent à chaque famille de se retrouver autour d'une activité ludique et éducative ayant pour but de favoriser le lien entre le parent et son enfant. Ces actions éducatives peuvent se décliner sous différentes formes telles que des sorties à l'extérieur (piscine, spectacle, randonnée, visite de musée, etc). A l'interne, il s'agira d'actions éducatives et de soins autour de temps de cuisine, d'éveil et de stimulation.

Des espaces pour les parents:

Moment indispensable pour le parent, qui n'est plus centré sur sa fonction parentale, ces espaces permettent la restauration et la valorisation de soi. Ils permettent une prise de distance avec le quotidien, un lieu d'échange entre les parents et la création d'un lien social, un espace privilégié avec les travailleurs sociaux. Les actions peuvent de nature sociale, culturelle ou éducative.

Des actions centrées auprès des enfants :

Elles sont proposées les mercredis après-midi pour les enfants scolarisés. Ces temps peuvent se dérouler dans les locaux ou à l'extérieur, les actions se font autour du jeu et d'activités telles que la peinture ou la cuisine. Elles s'intègrent pour certaines dans l'environnement local : médiathèque, sortie nature, cinéma, etc.

Des espaces collectifs aménagés :

Un espace convivial a été aménagé, il permet d'y rencontrer d'autres familles et échanger avec les professionnelles. Un espace de jeux pour les enfants est également à disposition.

Une ouverture vers l'extérieur :

Afin d'accompagner le parent vers la sortie du dispositif, l'ouverture vers l'extérieur est un axe de travail développé dans l'accompagnement de la famille. Vecteur de lien social et d'autonomisation, il est garant d'une meilleure intégration dans la cité. Il permet de pallier à l'isolement après la prise en charge au Centre Parental. Les partenaires principaux sont : SPE, PMI, UTAMS, Ecoles, TPE, AEMO, UDAF, CMP, Crèches, CH etc.

4.2 Le volet Emploi / Formation :

Une des plus-values de la prise en charge menée au Centre Parental est l'accompagnement global qui se décline par un accès à l'emploi ou à la formation des parents. Ainsi, les objectifs d'interventions dans le domaine de la réinsertion professionnelle se définissent par un travail d'accompagnement à la rédaction de lettre de motivations, Curriculum Vitae, et une orientation vers nos partenaires tels que Pôle-emploi, la mission locale, les entreprises d'insertions.

4.3 Le volet Logement :

Nous partons du postulat que le logement est un espace privé qui constitue une référence et un outil de construction de soi. Lieu de vie temporaires pour certains, il est néanmoins un lieu protégé des menaces extérieures. De ce fait, l'insertion par le logement est un axe de travail attendu par les familles et soutenu par l'équipe éducative à travers la réappropriation d'un espace privé et de son entretien. Une fois la gestion d'un logement acquis, des démarches administratives et des recherches de logement tant dans le parc privé que dans le parc social sont menées par la famille et soutenue par l'équipe éducative.

4.4 Le volet Santé :

La majorité des familles arrivent avec des carences de soins, beaucoup ne semblent pas accorder d'importances à cet aspect. Ainsi, nous observons pour les familles accueillies une absence d'ouvertures de droits. L'accompagnement mené à cet endroit, est de s'assurer et de soutenir les démarches de soins par l'ouverture à une couverture maladie en partenariat avec la CPAM. Un accompagnement vers les spécialistes du soin. Une veille permanente quant au suivi des différents rendez-vous médicaux des enfants. Cet accompagnement permet progressivement à la famille de se saisir des dispositifs existants et d'assurer une continuité des suivis de leur enfant(s).

4.5 Le volet vie sociale :

L'insertion sociale, est un aspect important dans l'accompagnement mené. Afin de permettre aux familles de ne pas rester dans une forme d'isolement social, l'équipe éducative tend à développer des actions collectives permettant aux parents de se rencontrer et de créer du lien. Si la mise en place d'actions collectives favorisant l'échange, le lien et la solidarité entre les familles, la finalité de l'ouverture sociale se concrétise par l'accompagnement des familles vers les associations favorisant le lien social dans la cité, inscrire les familles dans des dispositifs favorisant leur insertion sociale et leur permettre de vivre leur citoyenneté, tel est une des visées de l'action menée dans ce volet.

4.6 La place particulière de la micro crèche sociale :

La micro-crèche sociale, veille à l'épanouissement de l'enfant, à son éveil, à son développement dans une approche individualisée centrée sur ses besoins. La micro-crèche sociale en lien avec Centre Parental par la présence de l'Educatrice de jeune enfant sur les deux services fonde son action au service de l'enfant mais place aussi le parent en tant que premier éducateur de son enfant. Le parent est sollicité au quotidien pour faire part de ses souhaits, de ce qu'il vit avec son enfant et ainsi prendre appui sur l'équipe de professionnels s'il en ressent le besoin. La micro-crèche sociale apporte un moyen supplémentaire dans l'accompagnement des familles accueillies au Centre Parental. Ils offrent par leur organisation une contribution supplémentaire dans l'accompagnement parental en s'appuyant sur leurs observations du lien parent/enfant.



4.5 Activités proposées en 2018

Dans le cadre de l'accompagnement éducatif et global de la famille, et afin d'observer les interactions tant entre les adultes que les enfants, des actions collectives sont mises en œuvre afin de permettre aux parents de partager des moments ludiques avec leurs enfants. Toutes les actions ont une visée éducative et contribuent à la construction de la fonction parentale. En effet, les actions menées, sont organisés soit par l'équipe éducative, soit en lien avec les partenaires locaux.

Nous pouvons décliner différentes actions mises en œuvre en 2018 à destination des parents :

Ateliers pour les parents :

- Apprendre à classer et organiser ses documents administratifs,
- Activités cuisine autour de mets sucrés et salés,
- Café parent autour des rythme de l'enfant,
- Café parent, l'impact des écrans,
- Café parent comment poser un cadre à son enfant,
- Des réunions mensuelles ont lieu afin de répondre aux attentes et envies en termes d'activités,
- Rencontre thématique avec l'AGF « information et organisation d'un séjour famille de proximité »,

Atelier parent-enfants (spécifiques pour les enfants de moins de 3 ans)

Peinture des empreintes (mains, pieds...),
Atelier musique,
Apprendre à faire des massages à son bébé,

Ateliers familles :

Jeux de société,
Confection de galettes des rois pour le goûter,
« Partageons un repas tous ensemble », confection et partage d'un repas,
Soirée festive, préparation d'un repas en commun, jeux
« Décoration des espaces commun pour les fêtes de fin d'année,
« Partageons un potager, de la semence à la récolte.

5.1 Sorties proposées en 2017

Dans la continuité de l'accompagnement et afin de favoriser l'ouverture culturelle et sociale, vecteur d'intégration, d'apprentissage et de découverte de soi et des autres, des sorties culturelles sont mises en place. Ainsi, tout au long de l'année 2018, une multitude de sorties en familles se sont déroulés au :

- Centre Equestre,
- A la ferme Pédagogique d'Urbes,
- A la maison de la nature,
- A cigoland,
- Au Zoo de Mulhouse,
- Piscine de Sélestat,
- Europapark,
- Un week-end famille dans les Vosges avec les AGF,
- à la piscine
- Découverte de la forêt,

V. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Si l'année 2017 nous avait permis de réfléchir et d'expérimenter une méthodologie d'intervention, celle-ci nous aurait amené en 2018 à poser les premières pierres du projet de service 2019-2024. L'expérimentation de deux mesures judiciaire, viennent nous reconforter dans la capacité du service à répondre aux besoins tant des bénéficiaires que des commanditaires. L'année 2019, nous amènera à affiner notre pratique, à réajuster au besoin les différents outils de la loi du 2.2.2002 ainsi que la loi du 16 mars 2016 rénovant la protection de l'enfance. En effet, si le travail avec le parent absent est important pour le bien être de l'enfant, il est dans certaines situations difficile de mobiliser le parent absent. Ainsi, il nous semble pertinent d'amorcer un travail réflexif autour de la place des pères et de mettre en œuvre les conditions les plus favorables pour que l'enfant puisse avoir accès à ses deux parents.

De plus, il nous semble important d'ouvrir la structure vers l'extérieur et permettre aux familles de s'inscrire dans la cité. Ainsi, il nous appartiendra de solliciter les associations locales et tenter de réfléchir à un partenariat qui permettra aux familles de construire ou reconstruire du lien social.

Le champ de la Protection de l'enfance est en pleine mutation, il sera nécessaire dans les mois à venir de former les professionnels à l'évolution de ce secteur.

VI. PERSPECTIVES ET CONCLUSION

L'année 2018, aura été une année décisive pour le Centre Parental. En effet, le passage de 4 familles à 7 familles en expérimentation ainsi que l'accompagnement de familles dans un cadre judiciaire a de fait propulsé le service dans le champ de la protection de l'enfance. Cette évolution s'inscrit pleinement dans les besoins du Service de Protection de l'Enfance sur notre territoire.

L'augmentation du nombre de famille a vu l'équipe s'agrandir, ce qui a permis une nouvelle dynamique institutionnelle.

Le lieu d'Accueil Mère Enfant, est aujourd'hui le Centre Parental, ce qui vient de fait inscrire l'accompagnement et la prise en charge auprès et avec les deux parents ou référents de l'enfant.

Malgré des situations familiales complexes, l'équipe aura su durant toute cette année, faire preuve de créativité, d'ajustement, pour permettre aux parents de poursuivre au mieux leur fonction parentale et répondre aux besoins de leur enfant. Il est indéniable que le travail des professionnels au quotidien, évite pour grand nombre de famille le placement de leur enfant.

L'année à venir, viendra confirmer l'évolution positive du Centre Parental par la redéfinition et la signature d'une nouvelle convention avec le Service de Protection de l'Enfance.

Au regard de l'accueil de situations familiales dégradées, de parents aux parcours complexes, d'enfants présentant des troubles multiples, un accompagnement thérapeutique serait une plus-value pour le Lieu d'Accueil Mère Enfant. Cette approche doit se penser avec finesse et être portée par l'équipe éducative afin que la fonction du thérapeute soit démystifiée et vécue comme une aide supplémentaire tant pour les parents que pour les enfants.